

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411_15

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 40

Suppléants : 1

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 51**

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FISCALITE : Vote des taux d'imposition communautaire 2024

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier
- 2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique
- 4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
- 5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
- 7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
- 8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - départ de SAGNE Annie (suppléante de MUGNIER Pierre-Herman) – départ de CECCHIN Catherine et de COMBAUD Alain. **Départ de POITOU Mélanie (suppléante de MICHONNEAU Patrick) et de LIOT Gérard.**

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FISCALITE : Vote des taux d'imposition communautaire 2024

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,
Vu les orientations retenues par le bureau communautaire et par la commission finances réunie le 22 mars 2024,*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Vice-Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2024 :

	Taux 2024	<i>Taux moyen pondéré 2023, pour mémoire</i>
Taux de la Taxe sur le foncier bâti	5,33%	5,33%
Taux sur le Foncier non bâti	11,00%	11,00%
Taux de la Taxe d'habitation	4,12 %	4,12%
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE)	3,93%	3,93%
Taux de Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	26,45%	26,45%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER les taux de fiscalité communautaire pour 2024,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter et signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

